



*Charte*

# ENGAGEMENT EOLE

ENTITÉS DU GROUPE C'PRO



# CHARTRE EOLE

## G R O U P E C ' P R O

Le Groupe C'PRO conduit une démarche d'amélioration continue pour prolonger la durée du cycle de vie des produits qu'il distribue.

L'engagement pris par le Groupe C'PRO, à l'aide de son centre d'activité EOLE, est de donner une deuxième vie à ses équipements et à leurs composants. Cet engagement est une nouvelle avancée de la politique RSE du Groupe.

Cette charte a pour vocation de présenter ce volet de la démarche RSE du Groupe, de définir les engagements, les rôles et responsabilités des parties prenantes et les enjeux associés.

## LA RSE

A travers sa nouvelle offre, le Groupe C'PRO intègre de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. L'entreprise s'engage à améliorer la durabilité d'un catalogue de produits.

La dynamisation de la démarche RSE implique ainsi une amélioration des performances de l'entreprise et une surveillance accrue des impacts de son activité.

Elle est imprégnée des normes internationales : la norme ISO 26000, la GRI (Global Reporting Initiative) et le Global Compact, bases sur lesquelles les entreprises doivent aujourd'hui rendre des comptes.

Cette nouvelle offre répond aux attentes des parties prenantes directes :

- Les clients qui se séparent de leurs matériels avec une assurance de leur mise en valeur
- Les collaborateurs du Groupe C'PRO qui participent à la restauration des performances des produits
- Les prospects qui sont à la recherche de réduction de leur impact environnemental et de leurs coûts
- Les constructeurs qui trouvent une solution aux demandes du marché

Mais aussi des parties prenantes indirectes :

- Les techniciens dont l'employabilité et les compétences trouvent des conditions favorables
- Les établissements d'enseignement des activités de maintenance
- Les filières sous-traitantes locales et nationales plus sollicitées que dans les modèles classiques où les acteurs internationaux prennent généralement les plus grosses parts de marchés

## EOLE, un outil pour servir l'ambition de la démarche RSE du Groupe C'PRO

Pour mener à bien sa démarche, le Groupe C'PRO a investi près de 6 millions d'euros dans la construction d'un centre dédié à l'activité de reconditionnement des matériels d'impression, des pièces détachées et des cartouches. Ce centre est situé Zone de La Motte à Valence (Drôme).



*Un Fonctionnement*  
**RESPONSABLE**  

---

S O C I E T A L E M E N T



# CHARTRE EOLE

## G R O U P E C ' P R O



Réseau France

### Adhésion à GLOBAL COMPACT

Le « Global Compact » est un appel lancé en 1999 par les Nations Unies, à l'attention des dirigeants d'entreprises internationales. Les entreprises et tout le secteur privé, sont invités à adhérer au « Global Compact » et à travailler avec les Nations unies, en partenariat avec les organisations syndicales et les organisations non gouvernementales (ONG), sur la base de dix principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement.

L'adhésion au « Global Compact » relève d'une démarche volontaire. L'engagement qu'elle implique doit permettre aux entreprises de souligner leur responsabilité et leur contribution à la mise en œuvre d'une nouvelle logique économique.

Le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité des entreprises afin que le monde des affaires puisse participer à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes posés par la mondialisation. En partenariat avec d'autres acteurs sociaux, le secteur privé peut ainsi contribuer à l'avènement d'une économie mondiale plus viable et plus ouverte.

Le Groupe C'PRO adhère à cette démarche qui préserve les ressources et vient en aide aux plus faibles. En tant qu'entreprise citoyenne, a souhaité se doter d'un cadre définissant ses valeurs et ses engagements, destiné à l'ensemble de ses clients, salariés et partenaires.

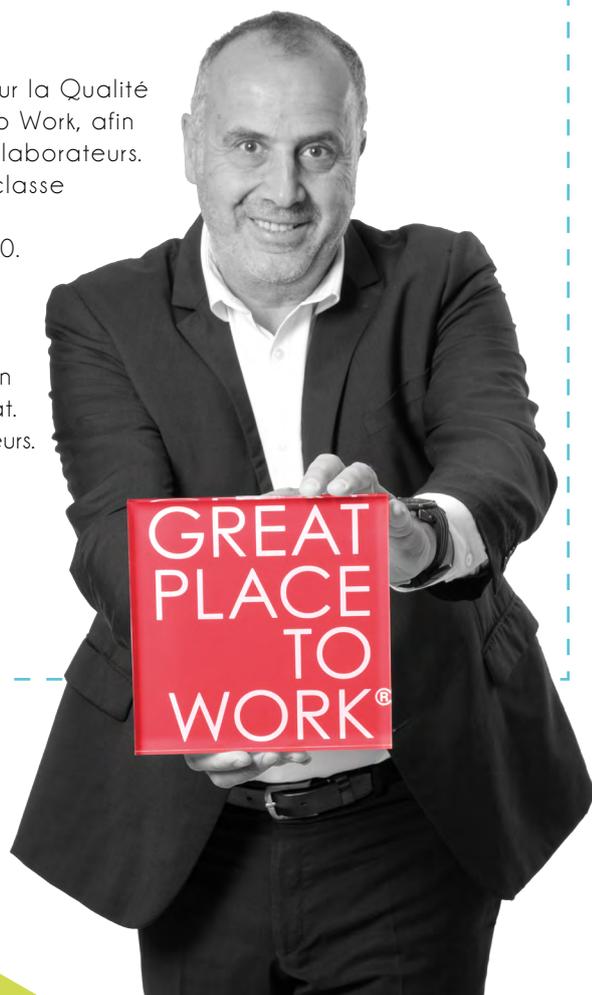
Ce cadre a été précisé pour cette nouvelle activité EOLE, il se veut clair, concret, concis, et engage l'ensemble des parties prenantes. Il instaure une règle de conduite, inspire son règlement intérieur et motive ses politiques de développement. Il développe spécifiquement plusieurs volets sur des enjeux fondamentaux.

### Enjeux SOCIAUX

C'PRO AURA participe chaque année depuis 2013 à des enquêtes sur la Qualité de Vie au Travail, organisées par l'institut international Great Place to Work, afin de recueillir de la façon la plus objective possible le ressenti des collaborateurs. C'PRO AURA est certifiée « Entreprise où il fait bon travailler » et se classe en bonne position dans la liste des « Best Workplace » depuis 2013. Cette enquête anonyme a été étendue à l'ensemble des entités en 2020.

A travers EOLE, Le Groupe C'PRO investit dans la sécurité des collaborateurs et des intervenants par la conception du site, son exploitation et sa maintenance. Il améliore les conditions de travail en prenant en considération les échanges et préconisations de la Carsat. Il met en place des jardins partagés qui sont à disposition des collaborateurs.

Enfin, le système installé à EOLE utilise largement la digitalisation et l'informatique pour assurer plus de souplesse et de flexibilité dans le fonctionnement. Le processus apporte autant que nécessaire des changements dans le contenu et l'organisation du travail, l'emploi et la formation, le contrôle et l'accompagnement des collaborateurs.



# CHARTRE EOLE

## G R O U P E C ' P R O

### Enjeux ENVIRONNEMENTAUX

D'ici à 2050, la population mondiale pourrait atteindre 9 milliards d'individus dont les modes de consommation évoluent sensiblement. Les pressions exercées sur les ressources naturelles vont s'accroître proportionnellement. Cette évolution se traduit d'ores et déjà par de multiples effets : pollution des sols, raréfaction des ressources naturelles, pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques, émission de gaz à effet de serre, production croissante de déchets et altération de la biodiversité.

Augmenter la durée de vie de nos produits réduit l'appel à ces ressources qui se raréfient, et la construction du bâtiment EOLE a été pensée pour minimiser son impact sur l'environnement.

Le nouveau site mis en service le 30 novembre 2020 est équipé de dispositifs de :

- Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et pour la réalimentation des nappes phréatiques
- Analyse de la non-toxicité des eaux de nettoyage des matériels.
- Traitement des déchets avec valorisation sur 16 flux
- Garantie de suivi des déchets produits par le process de démantèlement...
- Utilisation de produits d'entretiens avec labels écologiques.
- Traitement des espaces verts selon le cahier des charges de la LPO (Ligue de protection des Oiseaux) et de Continuum, pour un traitement favorisant la biodiversité.
- Fauchage et tonte raisonnés, installation de ruches et d'abris à insectes et oiseaux.
- Réduction des déplacements polluants et groupages des transports
- Incitation aux nouveaux modes de communication sans impact GES : téléphonie, messagerie, audio et vidéoconférence, Intranet et Extranet, dématérialisation

### Enjeux ÉNERGÉTIQUES

Les produits et services EOLE sont concentrés dans un bâtiment à Energie positive ; La production d'Energie est supérieure à sa consommation (160KW).

L'éclairage du bâtiment est basé sur des LED à puissance Variable s'adaptant à la luminosité naturelle.

Le chauffage est sans impact GES : pompe à chaleur et centrale double flux sont à la base de la régulation de la température des locaux.



*Une équipe*

**ENGAGÉE**

G R O U P E C ' P R O



# CHARTRE EOLE

## G R O U P E C ' P R O

### Une équipe **ENGAGÉE**

Les parties prenantes du Groupe se sont associés autour de cette charte commune pour que cette nouvelle offre soit à la hauteur de l'ambition de la démarche RSE :

- Les dirigeants des entités s'engagent à alimenter la production, et animer leurs équipes pour mettre à disposition d'EOLE les matériels d'occasion.
- Les responsables commerciaux des entités s'engagent à promouvoir et vendre ces produits très respectueux des cycles de vie, et de l'économie durable.
- Les responsables techniques des entités s'engagent à utiliser de manière préférentielle les pièces détachées d'occasion produites par EOLE.
- Les responsables d'EOLE s'engagent à mettre en place des processus de restauration qualitatifs, un SAV efficace, une traçabilité de bout en bout.

Tous les acteurs s'engagent à collaborer à l'alimentation d'indicateurs pertinents pour détecter les signaux faibles et faire converger les actions de progrès de manière améliorer de façon permanente l'offre de seconde vie. La satisfaction des clients et l'épanouissement des collaborateurs sont les deux moteurs du développement de l'entreprise.





*La Charte*

**DÉTAILLÉE**

---

DES ENGAGEMENTS

---



# CHARTRE EOLE

## G R O U P E C ' P R O

### Engagement des dirigeants d'entités

Les dirigeants d'entités s'engagent à alimenter la production d'EOLE en animant les équipes pour prélever tous les équipements qui auront été ciblés par l'usine pour être reconditionnées ou démantelées en pièces détachées.

Les machines sont mises à disposition d'EOLE dans l'état du retour client, fonctionnelles et équipées de tous leurs accessoires.

Les machines sont conditionnées pour permettre leur préservation pendant le transport.

### Engagement des responsables commerciaux

Les Responsables commerciaux assurent la définition des modèles de seconde vie attendus par le marché : à partir des volumes de parcs en fin de contrat, de la valeur des équipements, ils doivent sélectionner ceux qui seront suffisants en volume et en valeur pour intégrer le catalogue.

Ils collaborent avec les responsables techniques pour valider la robustesse, la maintenabilité et la compétitivité des équipements élus.

Ils s'engagent à animer la vente des matériels reconditionnés pour atteindre les objectifs définis.

### Engagement des responsables techniques des filiales

Les responsables techniques soutiennent les commerciaux sur la définition du catalogue de produits reconditionnés.

Ils collaborent avec les responsables de l'usine pour valider l'industrialisation d'un processus de restauration des équipements élus.

Ils participent également à l'établissement du catalogue de pièces détachées et de consommables de seconde vie. Ils doivent sélectionner ceux qui seront suffisants en volume et en valeur pour intégrer le catalogue.

Ils collaborent avec les responsables de l'usine pour valider l'industrialisation d'un processus de démantèlement et de conditionnement des pièces et consommables élus.

Ils s'engagent à promouvoir auprès de leurs techniciens l'utilisation des pièces de seconde vie au catalogue pour atteindre les objectifs définis.



# CHARTRE EOLE

## G R O U P E C ' P R O

### Engagement des responsables d'ÉOLE

Sur la base des catalogues de produits établis avec les responsables commerciaux et les responsables techniques, les responsables de l'usine s'engagent à mettre en place des processus de restauration et de démantèlement qualitatifs, un SAV efficace, une traçabilité de bout en bout des produits et déchets.

Les matériels ciblés sont listés dans un document communiqué et mise à jour trimestriellement ou plus fréquemment si nécessaire. Ils sont rachetés aux filiales au prix du marché des Brokers, le transport retour est à la charge d'Eole. Ces matériels sont traités selon un cahier des charges défini permettant une remise sur le marché. Les pièces détachées permettent d'assurer la substitution pour les maintenances et réparations.

Un processus de prise de commande et d'expédition est mis en place pour répondre aux demandes en J+1 pour les pièces et consommables et en J+5 pour les équipements.

La réactivité sur les incidents et non qualité est mesurée : chaque évènement fait l'objet d'une ouverture de ticket avec suivi des réponses apportées.

Des statistiques de fiabilité et de qualité sont produites régulièrement sur les produits et services délivrés par Eole. Les responsables proposent des mesures correctives lorsque les données synthétisées mettent en évidence un biais par rapport aux objectifs.

### Principaux indicateurs partagés

Tous les acteurs s'engagent à respecter les procédures établies (commandes, livraisons, déclarations d'incidents...) et à collaborer à l'alimentation d'indicateurs pertinents pour détecter les signaux faibles et faire converger les actions de progrès de manière à améliorer de façon permanente l'offre de seconde vie.

La satisfaction des clients et l'épanouissement des collaborateurs sont les deux moteurs du développement de l'entreprise.





*Signature*

CHARTRE EOLE

G R O U P E C ' P R O

---